

Tarifs des cotisations 2007 pour adhérer au Club Développement durable du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables

		Montant des cotisations
Les entreprises	chiffre d'affaires > 500 millions d'euros	520 €
	chiffre d'affaires > 100 millions d'euros	390 €
	chiffre d'affaires > 50 millions d'euros	260 €
	chiffre d'affaires < 50 millions d'euros	130 €
Les sociétés d'expertise comptable et de commissariat aux comptes	chiffre d'affaires > 25 millions d'euros	420 €
	chiffre d'affaires > 15 millions d'euros	315 €
	chiffre d'affaires > 3 millions d'euros	208 €
	chiffre d'affaires < 3 millions d'euros	100 €
Les experts-comptables individuels		100 €
Consultants		100 €
Enseignant ONG Secteur public		30 €
Etudiant Personne sans emploi		10 €

Les chèques sont à libeller à l'ordre du :

Club Développement Durable du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables

**Bulletin d'adhésion au Club développement durable du Conseil Supérieur
de l'Ordre des Experts-Comptables**

Madame / Monsieur

Nom :

Prénom :

Titre :

Société :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Adresse électronique :

Le bulletin d'adhésion ainsi que votre cotisation sont à retourner à l'adresse suivante :

**Club Développement Durable du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables
153 rue de Courcelles
75817 Paris cedex 17**